

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA11 26 0074

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 mars 2011, un premier projet de résolution (CA11 26 0074), en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- La démolition d'un immeuble commercial situé au 3320, rue Dandurand, et la construction d'un ensemble résidentiel de 3 bâtiments de 3 étages, en dérogation avec les articles 9, 52, 60, 71, 81, 87 et 581 du *Règlement d'urbanisme de Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, à l'alignement de construction, à la marge latérale, à la proportion de maçonnerie, à la superficie des ouvertures et à la largeur d'une voie de circulation.

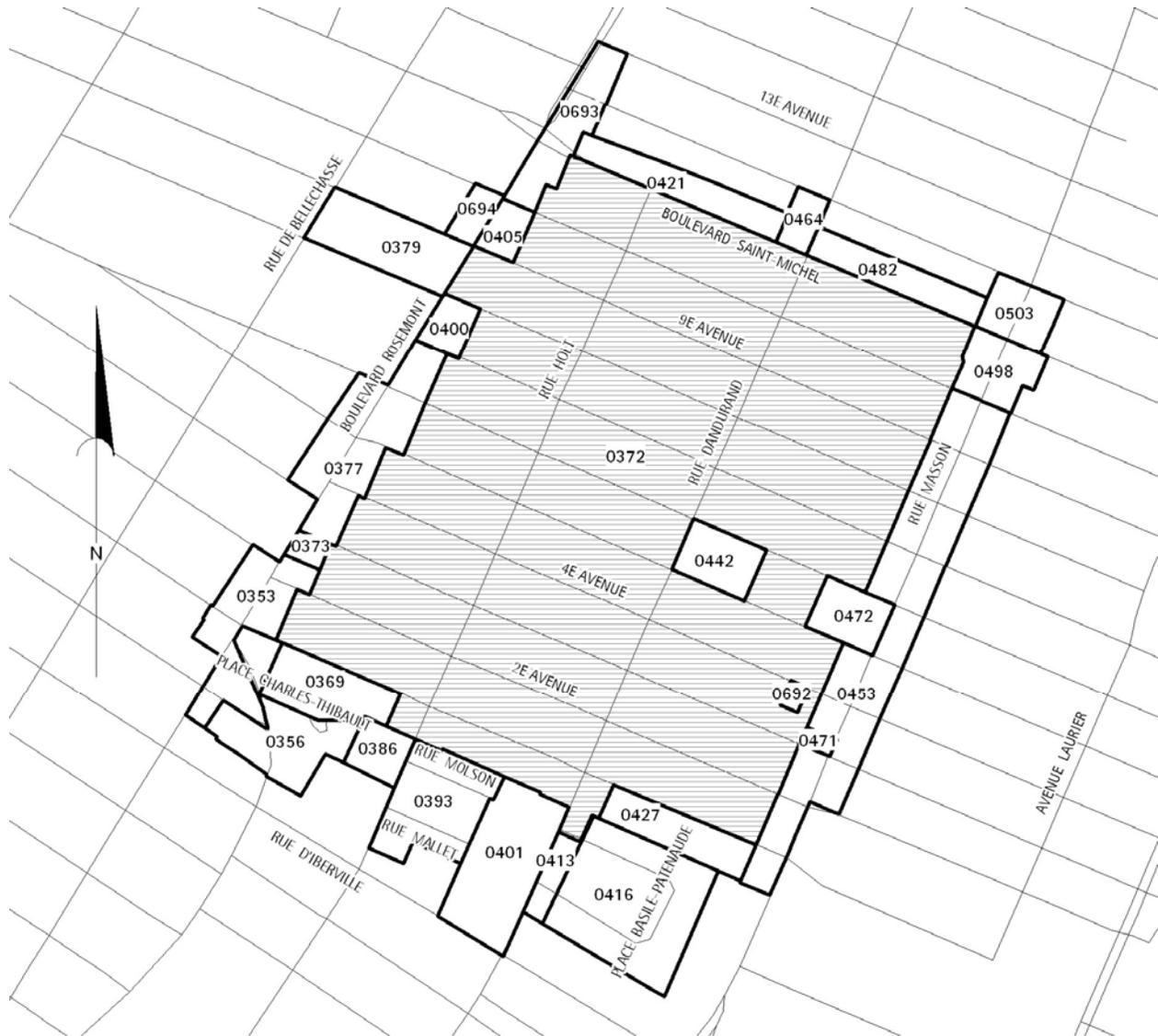
Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 4 avril à 18h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0372, de même que les zones qui lui sont contiguës. Le

périmètre de l'ensemble de cette zone est délimité par le plan figurant ci-dessous :



Le projet de résolution ainsi que l'illustration des zones visées et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 22 mars 2011

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement